

1. Identification

Identificateur du produit	PLASTECH RUBY	
Autres moyens d'identification		
Brand Code	466A, 555A, 554A, 553C	
Brand(s)	PLASTECH RUBY * PLASTECH RUBY FIRM * PLASTECH RUBY SOFT * PLASTECH RUBY EXTRA SOFT	
Utilisation recommandée	Uniquement à des fins industrielles.	
Restrictions conseillées	Aucuns connus.	
Manufacturer/Supplier information		
Fabricant		
Nom de la société	HarbisonWalker International	
Adresse	1305 Cherrington Parkway, Suite 100 Moon Township, Pennsylvania 15108 États-Unis	
Téléphone	General Phone:	412-375-6600
Site Web	www.thinkHWI.com	
Numéro de téléphone d'urgence	CHEMTREC 24 HOUR EMERGENCY #	1-800-424-9300

2. Identification du/des danger(s)

Dangers physiques	Non classé.	
Risques pour la santé	Corrosion et/ou irritation de la peau	Catégorie 1A
	Lésion/irritation grave des yeux	Catégorie 1
Risques pour l'Environnement	Non classé.	
Définition des dangers selon l'OSHA	Non classé.	

Éléments d'étiquetage



Mot indicateur	Danger	
Mention de danger	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Provoque des lésions oculaires graves.	
Conseil de prudence		
Prévention	Lavez vigoureusement après manipulation. Porter un appareil de protection des yeux/du visage. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.	
Intervention	En cas d'ingestion : Rincer la bouche. NE PAS provoquer de vomissements. En contact avec la peau (ou les cheveux) : Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau/sous une douche. En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison/médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.	
Entreposage	Conserver à l'écart de matières incompatibles.	
Élimination	Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.	
Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)	Aucuns connus.	
Renseignements supplémentaires	Aucune.	

3. Composition/Information sur les composants

Mélanges

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	%
Aluminium Oxide (Non-Fibrous)		1344-28-1	60 - 80
Oxyde de chrome (III)		1308-38-9	2.5 - 10
acide orthophosphorique		7664-38-2	2.5 - 10
Aluminium Tris(Dihydrogen Phosphate)		13530-50-2	1 - 2.5
Autres composés sous les niveaux déclarables			10 - 20

* Indique qu'une dénomination chimique précise ou un pourcentage de composition est retenu comme secret commercial.

4. Premiers soins

Inhalation

Sortir au grand air. Appeler un médecin si les symptômes se développent ou s'ils persistent.

Contact cutané

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison. Les brûlures chimiques doivent être traitées par un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

Contact avec les yeux.

Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles cornéennes, s'il y a possibilité de le faire. Continuer de rincer. Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison.

Ingestion

Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison. Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.

Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Brûlures chimiques : Rincer immédiatement avec de l'eau. Tout en rinçant, retirer les vêtements qui ne collent pas à la zone touchée. Appeler une ambulance. Continuer à rincer pendant le transport vers l'hôpital. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

Informations générales

S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Agents extincteurs appropriés

Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

Méthodes d'extinction inappropriées

Non disponible.

Dangers spécifiques provenant de la substance chimique

Sans objet.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Non disponible.

6. Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Le matériau peut être glissant lorsque mouillé. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

Déversement accidentel important : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversement accidentel peu important: Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manipulation et entreposage

Précautions pour une manipulation sécuritaire

Ne pas laisser pénétrer dans les yeux, ni mettre en contact avec la peau ou les vêtements. Éviter l'exposition prolongée. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité

Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

8. Contrôle de l'exposition et protection personnelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur	Forme
acide orthophosphorique (CAS 7664-38-2)	PEL (limite d'exposition admissible)	1 mg/m3	
Aluminium Oxide (Non-Fibrous) (CAS 1344-28-1)	PEL (limite d'exposition admissible)	5 mg/m3	Fraction respirable.
Oxyde de chrome (III) (CAS 1308-38-9)	PEL (limite d'exposition admissible)	15 mg/m3 0.5 mg/m3	Poussières totales.

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
acide orthophosphorique (CAS 7664-38-2)	STEL	3 mg/m3	
Aluminium Oxide (Non-Fibrous) (CAS 1344-28-1)	TWA	1 mg/m3	Fraction respirable.
Aluminium Tris(Dihydrogen Phosphate) (CAS 13530-50-2)	TWA	1 mg/m3	Fraction respirable.
Oxyde de chrome (III) (CAS 1308-38-9)	TWA	0.5 mg/m3	

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur
acide orthophosphorique (CAS 7664-38-2)	STEL	3 mg/m3
Aluminium Tris(Dihydrogen Phosphate) (CAS 13530-50-2)	TWA	1 mg/m3
Oxyde de chrome (III) (CAS 1308-38-9)	TWA	2 mg/m3
	TWA	0.5 mg/m3

Valeurs limites biologiques

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles techniques appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques) et un écran facial.

Protection de la peau

Protection des mains Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques.

Autre

Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques.

Protection respiratoire

Utiliser un appareil respiratoire homologué NIOSH/MSHA s'il existe un risque d'exposition à la poussière ou aux émanations à des concentrations qui excèdent les limites d'exposition.

Dangers thermiques

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.



Considérations d'hygiène générale

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique Solide.

Forme Solide.

Couleur Vert.

Odeur Non disponible.

Seuil de perception de l'odeur Non disponible.

pH Non disponible.

Point de fusion/point de congélation Non disponible.

Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition Non disponible.

Point d'éclair Non disponible.

Taux d'évaporation Non disponible.

Inflammabilité (solide, gaz) Non disponible.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites d'inflammabilité - inférieure (%) Non disponible.

Limites d'inflammabilité - supérieure (%) Non disponible.

Limite d'explosivité - inférieure (%) Non disponible.

Limite d'explosivité - supérieure (%) Non disponible.

Tension de vapeur Non disponible.

Densité de la vapeur Non disponible.

Densité relative Non disponible.

Solubilité(s)

Solubilité (eau) Non disponible.

Coefficient de répartition (n-octanol/eau)	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter	Contact avec des matériaux incompatibles.
Matériaux incompatibles	Les agents oxydants forts. L'incompatibilité est strictement basée sur des réactions théoriques possibles entre espèces chimiques et peut ne pas être spécifique à l'exposition d'application industrielle.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire. Toute inhalation prolongée peut être nocive
Contact cutané	Entraîne des brûlures sévères à la peau.
Contact avec les yeux.	Provoque des lésions oculaires graves.
Ingestion	Entraîne des brûlures du tube digestif.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Non disponible.
Corrosion et/ou irritation de la peau	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésion/irritation grave des yeux	Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation des voies respiratoires	N'est pas un sensibilisant respiratoire.
Sensibilisation de la peau	Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau.

Mutagenécité de la cellule germinale Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génotoxique.

Cancérogénicité En juin 2003, le CSLEP (Comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle à des agents chimiques) a conclu que le principal effet chez l'être humain de l'inhalation de la poussière de silice cristalline respirable est la silicose. « Les données disponibles sont suffisantes pour conclure que le risque de cancer du poumon est accru chez les personnes atteintes de silicose (et non, semble-t-il, chez les employés exempts de silicose exposés à la poussière de silice dans les carrières et dans le secteur industriel des céramiques). Dès lors, la prévention de l'apparition de la silicose réduira également le risque de cancer... » (SCOEL SUM Doc 94-final, juin 2003) Selon l'état de la technique actuel, la protection des travailleurs contre la silicose peut être assurée de manière systématique en respectant les limites d'exposition professionnelle réglementaires existantes. Une exposition professionnelle à de la poussière respirable et à de la silice cristalline respirable doit être suivie et contrôlée.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Oxyde de chrome (III) (CAS 1308-38-9)

3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes

Non disponible.

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

Toxicité pour la reproduction	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Non classé.
Risque d'aspiration	N'est pas un danger d'aspiration.
Effets chroniques	Toute inhalation prolongée peut être nocive.

12. Informations écologiques

Écotoxicité	Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.
Persistance et dégradation	Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.
Potentiel de bio-accumulation	Aucune donnée disponible.
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.
Autres effets nocifs	On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

13. Considérations relatives à l'élimination

Instructions pour l'élimination	Ce produit, en son état actuel, lorsqu'il est jeté ou détruit, n'est pas un déchet dangereux, selon la réglementation fédérale (40 CFR 261.4 (b)(4)). Selon la RCRA (Loi pour la Conservation et la Restauration des Ressources), l'utilisateur du produit a la responsabilité de déterminer, au moment de la mise au rebut, si le produit répond au critère de la RCRA en matière de déchets dangereux.
Code des déchets dangereux	Sans objet.
Déchets des résidus / produits non utilisés	As sold, this product is not RCRA hazardous. Final used condition must be evaluated prior to disposal. Dispose of waste product in accordance with Federal, State and Local regulations. The chrome compounds (Cr III) in this product may be altered to a hexavalent compound (Cr VI) under certain use conditions, such as exposure to alkali salts and/or high temperatures. Proper waste testing (such as TCLP) must be done to determine the waste status of used product. Reuse and recycling of chrome Refractories is recommended whenever possible.
Emballages contaminés	Non disponible.

14. Informations relatives au transport

DOT	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
IATA	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
IMDG	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC	Sans objet.

15. Données réglementaires

Réglementations Fédérales des Etats-Unis	Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200. All chemical substances in this product are listed on the TSCA chemical substance inventory where required.
---	--

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

acide orthophosphorique (CAS 7664-38-2)

Inscrit.

SARA 304 - Notification d'urgence en cas de rejet

Non réglementé.

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger Danger immédiat - Oui
 Risque différé - Non
 Danger d'incendie - Non
 Danger lié à la pression - Non
 Danger de réactivité - Non

SARA 302 Substance très dangereuse

Non inscrit.

SARA 311/312 Produit chimique dangereux Non**SARA 313 (déclaration au TRI)**

Nom chimique	Numéro CAS	% en poids.
Aluminium Oxide (Non-Fibrous)	1344-28-1	60 - 80
Oxyde de chrome (III)	1308-38-9	2.5 - 10

Autres règlements fédéraux**Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)**

Oxyde de chrome (III) (CAS 1308-38-9)

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

Safe Drinking Water Act (SDWA - loi sur l'eau potable sûre) Non réglementé.**États-Unis - Réglementation des états****États-Unis - Substances contrôlées de la Californie Département de la justice de la CA (California Health and Safety Code Section 11100)**

Non inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substancesacide orthophosphorique (CAS 7664-38-2)
Aluminium Oxide (Non-Fibrous) (CAS 1344-28-1)
Oxyde de chrome (III) (CAS 1308-38-9)**États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)**acide orthophosphorique (CAS 7664-38-2)
Aluminium Oxide (Non-Fibrous) (CAS 1344-28-1)
Oxyde de chrome (III) (CAS 1308-38-9)**États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie**acide orthophosphorique (CAS 7664-38-2)
Aluminium Oxide (Non-Fibrous) (CAS 1344-28-1)
Aluminium Tris(Dihydrogen Phosphate) (CAS 13530-50-2)**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island**acide orthophosphorique (CAS 7664-38-2)
Aluminium Oxide (Non-Fibrous) (CAS 1344-28-1)**États-Unis - Proposition 65 de la Californie**

La Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act (1986) de la Californie (Proposition 65) (Eau potable et substances toxiques): Ce produit ne contient pas de substances chimiques reconnues pour causer le cancer ou comme agents toxiques pour la reproduction.

Toxicité pour les micro-organismes : valeur LD50Quartz (SiO₂) (CAS 14808-60-7)

Inscrit : Le 1er Octobre 1988

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Nouvelle-Zélande - Inventaire	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres renseignements, y compris la date de la préparation ou de la dernière révision

Date de publication	17-octobre-2016
Version n°	01
Avis de non-responsabilité	Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances la date de création, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
Informations sur la révision	Identification du produit et de l'entreprise : Identification du produit et de l'entreprise Composition / renseignements sur les ingrédients : Ingrédients Données toxicologiques : Données sur les propriétés toxicologiques Données écologiques: Effets écotoxicologiques